

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION élargi DE GEMME France

Le Vendredi 22 janvier 2010 à la Cour d'appel de Paris, le conseil d'administration de Gemme France s'est réuni.

Ont été abordés :

I - ACTIONS de la section française de GEMME (GEMME France)

A) Cofondation par GEMME France de la CIMJ

A la suite des Premières assises internationales pour la médiation judiciaire, deux activités doivent être menées à terme :

- édition d'un livre sur "les médiations du monde", à partir des contributions au colloque,
- réalisation d'un film

Retour des assises internationales : création d'une section roumaine de GEMME EUROPE

B) Formation à Montalieu 3, 4 et 5 JUIN 2010 : techniques de communication (pour plus d'information voir le site de Gemme.eu)

Ouvert à 80 personnes, ce colloque comprendra une réunion plénière et un travail en ateliers de 10 personnes :

-Atelier 1 : Les médiations d'entreprise (commercial, social, affaires)

-Atelier 2 : La médiation familiale et la médiation familiale internationale

Atelier 3 : Comment mettre en place la médiation et/ou la conciliation dans les juridictions ?

(juges référents, mise en place de la permanence des médiateurs, Modèles de décisions et trames, Partenariat entre magistrats, médiateurs, avocats, Liste des médiateurs)

-Atelier 4 : Le comportement du médiateur, (Etude comportementale, positionnement du tiers)

- Atelier 5 : Groupe anglophone : initiation aux techniques de médiation

C) Guide pratique de la médiation et de la conciliation

D) formation clé en main à la médiation et la conciliation

Le groupe constitué à la réunion d'octobre dernier finit de mettre au point une proposition d'une journée d'action de formation à la médiation et à la conciliation, destinée aux magistrats prescripteurs.

II. ADHESIONS

A la suite des assises internationales, le nombre d'adhérents à Gemme-France se renforce de manière significative.

Le coût de l'adhésion à GEMME est toujours de 60 € pour les magistrats (dont 10 € reversés à GEMME France), de 100 € pour les membres associés dont la candidature a été acceptée par le bureau pour une durée de 2 ans, et de 200 € pour les personnes morales.

Depuis novembre, les membres qui ont payé leur cotisation reçoivent une carte d'adhérent de GEMME Europe, qui leur sera nécessaire pour voter lors des assemblées générales.

III. SITE INTERNET

L'ensemble du conseil d'administration donne son accord pour établir dans le site une rubrique comportant la liste de tous les membres de GEMME qui auront donné leur autorisation, à la condition que l'accès à cette rubrique soit réservé aux seuls membres et soit sécurisé.

Florence Fauchon prend en charge la centralisation et l'envoi systématique de la documentation sur la médiation (articles, décisions de justice, etc.) à Gilbert Cousteaux pour qu'il la mette sur le site.

On peut faire parvenir à Florence ce qui nous semble intéressant.

IV. ASSEMBLEE GENERALE

L'assemblée générale de GEMME Europe aura lieu le 7 mai 2010 de 14 heures à 17 heures, à Paris, probablement à l'assemblée nationale. Il y aura notamment à l'ordre du jour le renouvellement du conseil d'administration. La participation de chacun est souhaitée, ou à défaut, un pouvoir.

La réunion s'est terminée vers 16 h 30 autour d'une galette des rois.

